



Afin d'assurer une meilleure coordination et continuité des soins entre la ville et l'hôpital, la lettre de liaison a vocation à être utilisée par tous les professionnels de santé. Le point sur ce nouvel outil.

● Un outil défini par la loi de santé

Intégrée dans l'article 24 de la loi de modernisation de notre système de santé du 27 janvier dernier, la lettre de liaison a pour objectif de garantir un partage d'informations entre les différents professionnels de ville et hospitaliers permettant d'assurer la continuité des soins pour le patient et de lui donner toute l'information nécessaire au bon déroulement de son parcours. Il s'agit donc de formaliser et de structurer les informations attendues par les professionnels et par les patients, de les rendre disponibles dans les délais utiles, de façon à partager l'information de manière pertinente et sécurisée.

● En pratique :

Concrètement, le praticien qui adresse un patient à un établissement de santé devra désormais accompagner sa demande d'une lettre de liaison synthétisant les informations nécessaires à la prise en charge du patient. Ce dernier, ainsi que le médecin traitant, vont également être destinataires, à la sortie d'hospitalisation du patient, d'une lettre de liaison comportant les éléments utiles à la continuité des soins rédigée par le médecin de l'établissement en charge du patient. Dans cette lettre figureront :

- Le motif de l'hospitalisation
- La synthèse médicale du séjour
- Les résultats d'examens
- Le traitement médicamenteux actualisé
- Les suites à donner (conseils et surveillance particulière, rendez-vous et examens prévus et à programmer).

À noter :

Remise au patient ou à la personne de confiance (que chaque patient peut désigner s'il le désire depuis la loi du 4 mars 2012) au moment de sa sortie, cette lettre pourra également être dématérialisée et, donc, être déposée dans le dossier médical partagé (DMP) du patient, puis envoyée par messagerie sécurisée aux praticiens concernés.

● Coordination ville-hôpital : anticiper et mieux informer

Sur le plan pharmaceutique tout comme sur le plan médical, « *le dossier de liaison permettra de donner à minima, aux collègues de ville, des informations sur le diagnostic du patient dans ses grandes lignes, sur sa prise en charge et sur ce qui a été dit et convenu avec le patient au sein de l'établissement hospitalier* », explique Patrick Tilleul, chef de service de la pharmacie de la Pitié Salpêtrière (Paris). Ainsi, l'objectif est de veiller à ce que le patient soit suivi au mieux dans son parcours de soins entre la ville et l'hôpital, afin d'éviter que les risques de iatrogénie ou d'effets indésirables échappent aux professionnels de santé. Les maîtres mots sont donc anticipation et information.

● Un atout pour les chimiothérapies orales

La lettre de liaison sera également un atout pour les pharmaciens hospitaliers dans le cadre des chimiothérapies orales. En effet, explique Patrick Tilleul, « *aujourd'hui, les pharmaciens hospitaliers sont parfaitement intégrés dans le processus de suivi des traitements injectables. Mais dès lors que le traitement est oral, ils le sont moins. ; ils ne le sont que dans le cadre de démarches pro-actives très centre-dépendants* » Avec le document de liaison, mais aussi le déploiement des consultations de coordination entre les médecins, les infirmiers et les pharmaciens, ces derniers pourront donc être intégrés dans le circuit des patients traités par chimiothérapie orale. Ce document de liaison deviendrait, de cette manière, le moyen de suivre et d'assurer une traçabilité des actes, et par là même, de participer à la qualité et à l'efficacité des soins.

● Des modalités de mise en pratique à préciser

Une question demeure néanmoins : la mise en place effective de ce document de liaison, malgré tous les atouts qu'il représente pour améliorer le parcours de soins des patients. « *Si aucun professionnel de santé n'en élabore le contenu, ce document est une carte vide* », souligne Patrick Tilleul. Encore faudra-t-il, donc, que l'élaboration de cette lettre de liaison soit réalisée en partenariat avec l'ensemble des acteurs de santé. A date, aucune information n'a été communiquée sur la création, le déploiement et l'exhaustivité de ce document.

Connexin : un outil innovant de coordination Ville-Hôpital

Pour favoriser les échanges entre professionnels de santé, Roche développe une nouvelle application, Connexin, en partenariat avec l'éditeur français Advanced Schema, accessible sur ordinateur, tablette et smartphone. Connexin permet, en cas de besoin, pour un patient donné, un échange entre le pharmacien officinal, le clinicien, le médecin traitant, le pharmacien hospitalier et l'infirmière coordinatrice (sur délégation du spécialiste). L'objectif est d'optimiser la coordination et d'accélérer la prise en charge du patient en cas de besoin, c'est-à-dire lors de la survenue d'un problème de tolérance, de risque d'interaction médicamenteuse ou de difficultés d'observance. Ce dispositif, crypté et sécurisé, intègre les coordonnées de tous les professionnels de santé du parcours patient et délivre une information concise grâce à des notifications pré-qualifiées envoyées simultanément aux professionnels de santé par mail et/ou sms.

Plus d'informations sur 